

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE POUR
PETITE RESTAURATION

Nom et adresse de la personne publique :

Le LaM Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, situé 1
Allée du Musée, 59650 Villeneuve d'Ascq

Objet de la prestation :

Le LaM dispose d'un café-restaurant d'une superficie totale de 205 m², dont 98m² sont destinés à la salle de restauration, 62 m² d'espaces techniques et 45m² d'accès. La capacité d'accueil du restaurant est de 60 couverts.

Horaires d'exploitation prévisionnelles: de 10h à 18h du mardi au dimanche + ouverture exceptionnelle en soirée

L'autorisation d'occuper le domaine public ne pourra être consentie qu'après production, par l'occupant, des attestations d'assurance couvrant l'ensemble de ses activités. L'occupant devra se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière d'hygiène des produits présentés à la vente, de salubrité publique et de sécurité incendie.

Lieu d'exécution :

Restaurant du LaM – 1 Allée du Musée – 59650 Villeneuve d'Ascq

Date de début de l'exploitation :

Fin septembre 2023

Date de fin de l'exploitation :

mi-mars 2024

Procédure :

Type de procédure : appel à la concurrence pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public

Pièces de la candidature :

- Présentation du candidat et de son projet
- Un extrait Kbis ou tout autre document attestant de la forme juridique du candidat
- Pour les entreprises déjà existantes, les documents comptables attestant des chiffres d'affaires hors taxes réalisés au cours des 3 derniers exercices clos,
- Les références professionnelles du candidat,
- Les moyens humains affectés à l'exécution des prestations objet de la présente mise en concurrence, en termes d'effectif et de qualification (cv, expérience,...)
- La proposition de redevance du candidat

Conformément aux dispositions de l'article L. 2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance doit tenir compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Le LaM se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une proposition. Il peut également, le cas échéant, renoncer à donner une suite à cette procédure.

Le candidat est libre d'ajouter à ces éléments toute information complémentaire qu'il lui semble utile de présenter.

Conditions d'attribution :

Les propositions seront jugées sur la base des critères indiqués ci-dessous par ordre de priorité.

1. Qualité globale de la proposition (qualité et diversité de l'offre de petite restauration, accessibilité de l'offre tarifaire),
2. Adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'exploitation des activités projetées.
3. Engagements environnementaux (circuits courts, produits locaux, produits recyclés, gestion des déchets, modes de déplacement...).
4. Montant de la redevance proposée.

Contacts :

LaM, 1 allée du Musée, 59650 Villeneuve d'Ascq

Standard : t : 03 20 19 68 68 // f : 03 20 19 68 99 // m : secretariat@musee-lam.fr

Justine Lalau, responsable juridique et sociale :

tél : 03 20 19 68 86 // m : jlalau@musee-lam.fr